

CORREZE DEPARTEMENT
TULLE ANTON
TULLE COMMUNE
Secrétariat Général CC/SC

ARRÊTÉ DU MAIRE**Arrêté portant approbation du marché de travaux à procédure adaptée ouverte « Travaux de réfection complète du sol multisport de compétition du Centre Culturel et Sportif »**

Le Maire-adjoint délégué aux Travaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Code de la Commande Publique,
- Vu le Budget Ville,
- Vu la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2023 donnant délégation au Maire et aux adjoints pour régler les affaires prévues aux articles L.2122.22 et L.2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales - Délibération abrogeant et remplaçant la délibération n° 11 du 29 septembre 2020,
- Vu l'arrêté n°69 du 27 juin 2022 abrogeant et remplaçant l'arrêté n°36 du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions et de signature à Monsieur Jérémy NOVAIS, Septième Adjoint,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite procéder à la réfection complète du sol multisports de la salle de compétition du Centre Culturel et Sportif,
- Considérant qu'une consultation a été lancée le 10 avril 2024 en vue du choix d'une entreprise spécialisée et que la date limite de remise des offres a été fixée au 3 mai 2024,
- Considérant que, après analyses des offres, la Société ART DAN SAS a été attributaire du marché,

ARRETE :

ARTICLE 1er : Approuve le marché à procédure adaptée ouverte « Travaux de réfection complète du sol multisport de compétition du Centre Culturel et Sportif » attribué à la Société ART DAN SAS – Le Prouzeau – 44470 CARQUEFOU.
Ce marché est conclu pour 9 semaines maximum et son montant s'élève à 110 499,10 € HT.

ARTICLE 2 : La dépense en résultant sera inscrite au budget Ville
Compte : 21318 - Code : CCSPARQ/CCS

ARTICLE 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de la Corrèze,
- Monsieur le Trésorier Principal de TULLE
- Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de TULLE
- Service Commande Publique

ARTICLE 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr.

Transmis au contrôle de Légalité le : 12 JUIN 2024
Date et Réf. de l'accusé de réception : 12 JUIN 2024

AP 48 - 31052024

TULLE, le 31 mai 2024

Le Maire-Adjoint

